TL 2711

ASSEMBLÉE PARITAIRE
A.C.P. - C.E.E.

Documents de séance

1987-1988

28 septembre 1987

Doc. ACP-CEE 215/87

PROPOSITION DE RESOLUTION

déposée par MM. Jorge Campinos,
Barros Moura, F. Lucas-Pires,
Fernando Condesso, Ourdes Pintassilgo,
Figueiredo Lopes et les représentants
du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de
Sao Tomé-et-Principe et de l'Angola

sur l'occupation illégale et illégitime
de Timor Oriental par l'Indonésie

AP/393/rév.

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur l'occupation illégale et illégitime de Timor Oriental par l'Indonésie

L'Assemblée paritaire ACP-CEE,

- réunie à Lisbonne (Portugal) du 28 septembre au 2 octobre 1987,

A. considérant que l'Assemblée paritaire ACP-CEE se réunit au Portugal (Lisbonne), Etat membre de la CEE et de la Convention de Lomé, dont les responsabilités historiques à l'égard du Timor Oriental sont consacrées par sa propre constitution,

B. considérant l'existence d'accords de coopération entre la CEE et les Etats membres de l'ASEAN, dont l'Indonésie est partie,

C. considérant que les différentes conventions de Lomé s'inspirent du principe universel de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples,

D. constatant la convergence des points de vue des autorités portugaises et des autorités des cinq Etats africains d'expression officielle portugaise sur la question de Timor Oriental,

1. condamne l'occupation illégale et illégitime de Timor Oriental par l'Indonésie ;

2. réaffirme le droit inaliénable du peuple de Timor Oriental à l'autodétermination et à l'indépendance ;

3. invite les parties intéressées à résoudre la question de Timor Oriental dans le cadre et selon les principes de la Charte des Nations unies ;

4. charge ses co-présidents de transmettre la présente résolution au Conseil des ministres ACP-CEE, à la Commission et aux gouvernements des Etats signataires de la Convention de Lomé.